



# QUESTIONNAIRE SUITE AUX MESURES DE RE-CONFINEMENT (Automne 2020) FACE AU VIRUS « COVID-19 » ET VOTRE SITUATION VÉCUE

(Dans le cadre des droits de visite et de communication, résidence alternée,...)

➔ **Réponses à renvoyer à : [JM2P@outlook.fr](mailto:JM2P@outlook.fr) - Avant 6 janvier 2021 au soir - Merci.**

**1. Êtes-vous : la mère, le père, la grand-mère, ou le grand-père de l'enfant, des enfants ?**

.....

**Préciser également le département (ou la région de France) où vous résidez.  
Sinon précisez que vous résidez à l'étranger.**

.....

**2. Avez-vous subi des problèmes pour faire respecter vos droits de visite et de communication, lors de cette période de confinement ?**

- Oui
- Non

**3. S'agit-il de :**

- Droits de visite classiques,
- Résidence alternée,
- Droits de visite médiatisés,
- Autre, précisez : .....

*(Barrer les mentions qui ne vous concernent pas)*

**4. Pour quelle raison majeure le jugement en vigueur n'est-il pas respecté ?**

- Refus de l'appliquer par l'autre parent,
- Accord tacite entre les deux parents (Report des rencontres et droits),
- Absence de structure (fermeture actuelle ou retards conséquents) dans le cadre des rencontres médiatisées,
- Trop de distance malgré l'attestation de déplacement dérogatoire car il y a une non-compatibilité avec les mesures prises pour le confinement (Régions différentes à traverser),
- Absence ou trop peu de moyens de transport (Trains, avions,...),
- Refus justifié par l'enfant/les enfants (Peur de quitter le domicile où il a recommencé le confinement à compter du 28 octobre 2020),
- Disparition de l'enfant/des enfants en compagnie de l'autre parent,
- Absence absolue de nouvelles - silence total.

*(Barrer les mentions qui ne vous concernent pas, plusieurs réponses sont, bien sûr, possibles)*

**5. En cas de non-respect du jugement en vigueur, avez-vous déposé plainte pour non-représentation d'enfant ?**

- Oui
- Non

**6. Si oui, auprès de :**

- A la gendarmerie,
- Au Commissariat de Police,
- Par courrier, auprès du Procureur de la République,
- Autre, précisez :

.....  
*(Barrer les mentions qui ne vous concernent pas, plusieurs réponses sont, bien sûr, possibles)*

**7. En tout état de cause, si vos droits de visite ou la résidence alternée ne sont pas respectés, avez-vous pu maintenir le lien avec l'enfant/les enfants ?**

- Oui
- Non

**8. Si oui, par quels moyens ?**

- Par e-mails,
- Par courriers postaux,
- Par téléphone,
- Par visio-conférence, Skype, Facebook, etc...
- Autre, précisez :

.....  
*(Barrer les mentions qui ne vous concernent pas, plusieurs réponses sont, bien sûr, possibles)*

<b>Questions spéciales « grands-parents » :</b>
---

**9. Avez-vous pu maintenir le lien avec votre/vos petit(s)-enfant(s) ?**

- Oui
- Non

**10. Si oui, par quels moyens ?**

- Par des rencontres et du temps passé ensemble,
- Par e-mails,
- Par courriers postaux,
- Par téléphone,
- Par visio-conférence, Skype, Facebook, etc...
- Autre, précisez :

.....  
*(Barrer les mentions qui ne vous concernent pas, plusieurs réponses sont, bien sûr, possibles)*

**Commentaires par rapport à votre situation (Facultatif) :**

---

**MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.**

Vos réponses seront précieuses et permettront, espérons-le, de faire avancer votre cause, notre/votre juste et légitime combat.